



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
Département politique d'emploi et de rémunération,
développement des compétences
Service des concours, des examens professionnels
et des projets spécifiques (DHEC61).

**Examen professionnel pour l'avancement au grade
d'adjoint administratif principal de 2ème classe de la Caisse des dépôts et consignations
ouvert au titre de l'année 2024**

**PROCES-VERBAL
de la réunion d'admission du 22 juin 2023**

Le jury de l'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la Caisse des dépôts et consignations ouvert au titre de l'année 2024 s'est réuni ce jour à 14h00 pour procéder à la délibération permettant d'attribuer les notes aux candidats.

I - Etaient présents pour la délibération, l'ensemble des membres du jury :

| | |
|--------------------------------------|---|
| Monsieur Jérôme BRUN | Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations, Président ; |
| Madame Sandrine BLOUIN | Attachée Principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ; |
| Monsieur Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP | Attaché Principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ; |
| Madame Christelle HAMET | Attachée Principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ; |
| Madame Isabelle PRATS | Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations. |

II - Rappel des conditions d'admission

L'examen professionnel comporte une épreuve unique d'admission qui consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat à se situer dans son environnement professionnel ainsi qu'à apprécier les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) constitué par le candidat.

Cet entretien d'une durée totale de 20 minutes, a pour point de départ un exposé du candidat, d'une durée de 5 minutes, sur les fonctions qu'il exerce ainsi que sur son parcours professionnel.

Les candidats peuvent être interrogés sur des questions relatives à l'organisation de la Caisse des dépôts et consignations et sur ses principales missions. L'épreuve orale unique est notée de 0 à 20.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté, il sert de support pour mener l'entretien.

III - Seuil d'admission pour la présente session

Au regard du total des points obtenus par les candidates et candidats, le jury a délibéré et décidé de fixer la barre d'admission à 10 points soit une note de 10 sur 20 en application de l'arrêté du 08 mars 2017 fixant les modalités d'organisation et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de la Caisse des dépôts et consignations ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys.

A cette barre d'admission, le nombre de candidates et candidats admis s'élève à 10 pour 12 postes ouverts.

Le jury a-t-il eu à départager des candidates et candidats ex-aequo à cette barre d'admission ?

Non

Le jury constate-t-il que des candidates et candidats ne peuvent pas être départagés par la note obtenue à l'oral ?

Non

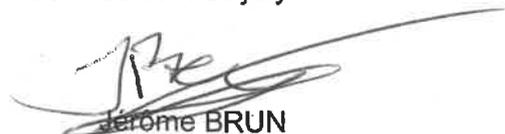
Le jury confirme la barre d'admission à 10 points et arrête la liste des admis à 10 pour 12 postes ouverts.

Le jury déclare admis, par ordre alphabétique, les candidates et les candidats dont les noms sont mentionnés dans la liste d'admission ci-après :

| Civilité | Nom | Prénom | Affectation* |
|----------|---------------------|----------|--------------|
| Monsieur | CASSARD | Richard | DPS Angers |
| Madame | CHEVREL | Aude | DPS Bordeaux |
| Madame | CORMIER ROUSSEAU | Audrey | DPS Angers |
| Madame | CURTIS | Sarah | DPS Angers |
| Madame | DA SILVA | Sophie | DPS Bordeaux |
| Madame | DAIGNEAU | Caroline | DPS Angers |
| Madame | KIREN | Margaux | DSP Angers |
| Monsieur | MONNIER | Mickael | DPS Angers |
| Madame | RIVENEAU | Annie | DPS Angers |
| Madame | VIGNERON | Johanna | DPS Angers |

Fait à Paris, le 22 juin 2023

Le Président du jury


Jérôme BRUN

Les membres de jury



Madame Sandrine BLOUIN



Monsieur Bruno ~~CHAPTAL~~ DE CHANTELOUP



Madame Christelle HAMET

Madame Isabelle PRATS

